



## DOMICILIATION

### Documents à fournir

[www.cowork-it.com](http://www.cowork-it.com)

#### **Après réception du contrat**

- Renvoyer l'un des deux exemplaires signés

#### **Après l'immatriculation au greffe :**

A envoyer sous trois mois maximums, sous peine de voir votre contrat potentiellement annulé et de ne plus pouvoir justifier d'une adresse de domiciliation

- Le nouveau Kbis, carte d'Artisan, récépissé émanant de la Préfecture (association Loi 1901) ou l'équivalent pour les autres formes de société (Vous pouvez obtenir gratuitement, les Extrait Kbis concernant vos sociétés sur le site <https://monidenum.fr/>)
- Les statuts signés de l'entreprise si la forme de votre société le nécessite.
- Attestation de la tenue comptable de l'entreprise.

Comment rédiger une attestation de tenue de comptabilité ?

L'attestation de tenue de comptabilité peut être fournie par le cabinet d'expertise comptable ou par le chef d'entreprise lorsqu'il assure lui-même ses obligations comptables.

Les documents sont à envoyer à l'adresse suivante :

Cowork'it

7 rue Barillot veuve Coupelon  
63000 Clermont-Ferrand

#### **Après toutes modifications :**

Indiquez-nous, tous les changements par exemple d'adresse, téléphone, dirigeant, ... qui pourraient survenir pendant votre domiciliation